

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2022**

DEL-2022-207

L'An deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/9/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS.
MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, TARAGON.
M. COUTIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.
MM. CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, PEUGNIEZ, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, QUESNEL,
MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS : du SYANE

Membres en exercice : 25
Présents : 14
Représentés par mandat : 3

Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES - ACCORD-CADRE DE FOURNITURES MULTI-ATTRIBUTAIRES AVEC MARCHES SUBSEQUENTS - AVENANT N°1

Exposé du Président,

Par marché MF 20076 en date du 22 octobre 2020, le SYANE a confié à trois prestataires - ECONOCOM, INFOVISION et MEDIACOM - la fourniture d'équipements informatiques, via un accord-cadre avec marchés subséquents, conclu pour une durée d'un an, avec trois reconductions possibles, soit quatre ans maximum.

Cet accord-cadre a été conclu avec un montant maximum de 80.000 € HT sur sa durée globale.

Après 2 ans d'exécution du marché, ce montant maximum est d'ores et déjà atteint, les besoins ayant été supérieurs à ceux estimés initialement, en raison de la forte croissance des effectifs du SYANE.

Il est donc proposé d'augmenter le montant maximum de cet accord-cadre jusqu'à 88.000 € HT, en attendant que les marchés en cours d'élaboration dans le cadre du groupement de commandes pour l'école numérique soient opérationnels.

L'avenant financier s'élève à 8.000 € HT, soit + 10 % par rapport au montant initial de l'accord-cadre.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 15 septembre 2022.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

